

## DECISION MUNICIPALE n° D20250610-063

Mairie d'Ussel  
 Département de la Corrèze  
 République Française

	<b>Service</b>	Service juridique et administration générale	
	<b>Matière</b>	7.10	Finances locales - divers
<b>Objet</b>	Vente de véhicule communaux de gré à gré		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Considérant l'âge et l'état du véhicule Renault Clio nécessitant sa destruction ;

Décide,

**Article 1 :** D'approuver la vente du véhicule dans les conditions suivantes :

- **RENAULT CLIO** immatriculé 142 SH 19 au prix de **100 ,00 € T.T.C.**,

à la **SAS LAPORTE RECUPERATION – Z.I. de la Petite Borde 19200 USSEL.**

**Article 2 :** La présente décision sera transmise à Monsieur Le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 10 juin 2025.

Le Maire,  
 Vice-Président du  
 Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE

